

Burundi: Plan des Opérations pour 2002

Première partie: Résumé du Comité Exécutif

a) Contexte et Populations bénéficiaires

Contexte politique:

Les crises qui secouent le Burundi depuis son indépendance ont régulièrement provoqué des mouvements de population tant interne qu'externe. Des burundais sont en effet partis en exil dans les pays voisins et ailleurs, tandis que d'autres revenaient au Burundi suivant les périodes et les conditions de sécurité qui prévalaient dans l'une ou l'autre partie du pays.

Suite à la crise actuelle consécutive aux massacres de 1993, plus de 400,000 réfugiés se trouvent à l'extérieur du pays. Parmi ces derniers, près de 350,000 se trouvent en Tanzanie¹ et il convient d'y ajouter 200,000 réfugiés qui ont quitté le Burundi dans les années 1970. Au total, il y aurait environ 600,000 réfugiés burundais.

Les forces politiques de l'intérieur et de l'extérieur du Burundi se sont engagées dans des négociations inclusives et globales de paix à Arusha (Tanzanie) avec l'aide de la communauté internationale. Ces négociations ont abouti à la signature le 28 août 2000 d'un « accord pour la paix et la réconciliation des burundais » ratifiée en novembre 2000 par l'Assemblée Nationale. Cet accord, malgré quelques lacunes, réserves et absences, constituent un grand progrès vers le règlement politique de la crise du Burundi.

Situation sécuritaire:

Le retour volontaire des réfugiés est directement liée à l'évolution de la situation interne au Burundi et à l'arrêt ou suspension des hostilités. L'amélioration des conditions de sécurité pourrait subvenir à tout moment et pourrait provoquer comme conséquence le retour massif et difficile à accompagner de plusieurs centaines de milliers de personnes.

En ce qui concerne la sécurité des zones de réfugiés ou de rapatriés et celle des camps, le HCR continuera à travailler avec les autorités locales, les Ministères de l'Intérieur et de la Défense en particulier. Le HCR maintiendra son support à la cellule de sécurité des Nations Unies. L'équipe de gestion de la sécurité se réunit chaque semaine et engage les Représentants des Agences des Nations Unies à discuter et à coordonner les questions relatives à la sécurité. Une cellule commune de communications récemment créée, fonctionne actuellement sous la supervision quotidienne de la Cellule de Sécurité.

La stabilité au Burundi est en fait largement tributaire du contexte plus large de la région des Grands Lacs. L'instabilité quasi constante de la région pourraient par ailleurs provoquée l'arrivée de réfugiés, notamment congolais. A cette fin, le HCR Burundi doit disposer à tout moment d'une capacité d'intervention suffisante pour faire face à toute situation telle que le retour massif des réfugiés burundais ou l'afflux de Congolais venant du sud-Kivu. Ceci nécessite le maintien des dispositifs existants: coordination des activités inter agences et maintien des mécanismes de coordination des ONGs œuvrant au Burundi.

¹ Statistiques au 30/06/01

En ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence, le HCR a élaboré et actualisé régulièrement les plans d'urgence en coopération avec le GoB, les ONGs et autres Agences en fonction de la situation dans le pays, de la capacité d'accueil et en tenant compte des différents scénarios possibles. Ainsi, il existe un plan d'urgence en cas de rapatriement volontaire depuis la Tanzanie et un plan d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés des pays de la sous-région.

Aspect de protection et rôle du HCR:

Dans le cadre de son mandat, le HCR mènera ses activités principalement dans deux domaines: assistance et protection aux réfugiés, préparation au rapatriement des réfugiés burundais.

Au regard de son programme d'assistance aux réfugiés Congolais, Rwandais, Somaliens et autres, le HCR poursuivra ses activités de soins et entretien des réfugiés vivant dans les deux sites de transit de Rugombo et Ngagara. De même, une assistance nutritionnelle et en soins de santé sera apportée aux réfugiés urbains les plus vulnérables. Parallèlement, le HCR s'impliquera dans la recherche de solutions durables pour les réfugiés, à savoir l'organisation de leur rapatriement, la réinstallation dans un pays tiers ou la réintégration locale.

Concernant le rapatriement des réfugiés burundais, le HCR s'investira dans les activités préparatoires à l'opération de rapatriement, dans l'encadrement et la gestion de la phase de mouvement des rapatriés et enfin dans leur réinstallation au sein de leur milieu d'origine.

Afin de mener au mieux son mandat, le HCR Burundi poursuivra son appui au Gouvernement du Burundi (GoB), au processus de paix et au renforcement des Institutions qui en résulteront. A cet effet, il apportera un appui matériel aux principaux Ministères impliqués dans la recherche de solutions aux personnes relevant de son mandat, principalement le Ministère de l'Intérieur, Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés (MRRDR), Ministère des Droits de l'Homme, Ministère de l'Action Sociale, Ministère de l'Education et des organes en dépendant.

Le HCR appuiera les associations déjà actives au niveau de la société civile nationale, s'efforcera d'identifier, d'établir des liens et de renforcer à la base les associations actives dans l'éducation à la paix et à la réconciliation, tout en accordant une attention particulière aux associations de femmes et de jeunes.

Revue des populations bénéficiaires et thèmes ciblés:

1. Réfugiés

Selon les sources gouvernementales et les statistiques du HCR, le Burundi compterait plus de 28.000 réfugiés², majoritairement d'origine congolaise. Le HCR poursuivra son programme d'assistance à plus de 7,000 réfugiés. Parmi ces derniers, 4,100 sont installés dans deux sites temporaires, celui de Rugombo et Ngagara, tandis que le nombre restant correspond aux réfugiés urbains. Dans le cadre de la recherche de solutions durables pour ces réfugiés, le HCR réactive actuellement sa collaboration avec le GoB par un projet d'appui institutionnel et matériel à la Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers (PAFE) pour l'identification et l'enregistrement des réfugiés et demandeurs d'asile. Le HCR va également apporter un support technique pour la mise en place d'une base de données appropriée. Des contacts informels ont été faits avec la Commission Consultative pour Etrangers (CCE), l'organe d'éligibilité, afin de mettre sur pied une collaboration suivie et des programmes spécifiques de formation adressés aux intervenants de ce domaine.

² Statistiques au 30/06/01

Au vu du caractère volatil de la situation sous-régionale, des mouvements de populations en provenance du Kivu sont à prévoir. Le HCR a négocié avec les autorités l'ouverture d'un camp unique capable de recevoir tous les réfugiés. La priorité sera donnée à la santé, à l'éducation et à l'encadrement des femmes.

Parallèlement, le HCR assistera les réfugiés les plus vulnérables en milieu urbain. L'assistance consiste à la prise en charge des soins de santé primaire, de l'aide alimentaire et de l'appui au démarrage d'activités génératrices de revenus.

Avec l'appui du Siège à Genève, le service de protection du HCR va s'impliquer dans la recherche de solutions durables appropriées aux Somaliens réfugiés au Burundi depuis le début des années 1990 et pour lequel il n'y a aucune perspective d'intégration locale à ce jour.

Dans le même temps, le HCR compte faciliter le rapatriement de 250 réfugiés Rwandais.

2. Rapatriés

Près de 600.000 Burundais sont réfugiés dans les pays voisins principalement en Tanzanie dont un nombre important, environ 200,000 personnes, ont quitté le pays en 1972. D'octobre 1996 à ce jour, plus de 220,000 réfugiés se sont rapatriés. Cependant, depuis la suspension de la facilitation du rapatriement volontaire en octobre 1999 et la recrudescence de la violence dans certaines zones de retour, le HCR craint que certains rapatriés ne soient déjà repartis en exil depuis.

Avec la signature de l'accord de paix et du cessez-le feu, de la mise en application des recommandations et de la mise en place d'un gouvernement de transition, un rapatriement volontaire organisé pourrait être envisagé en 2002. Dans le cadre de son partenariat avec l'Union Européenne pour l'année 2002, le HCR Burundi prévoit le retour de 288,000 réfugiés ainsi que 80.000 déplacés dans les zones de retour. Il convient de préciser que ce nombre est largement tributaire de la situation prévalant de part et d'autre de la frontière burundo-tanzanienne. Dans son programme, le HCR va s'assurer non seulement que le rapatriement s'effectue sur base volontaire, dans la sécurité et la dignité mais qu'il soit également une solution durable.

Afin d'optimiser l'efficacité de l'opération, le HCR articulera son action en 3 phases : les activités préparatoires à l'opération de rapatriement, le rapatriement proprement dit et la préparation à la réinsertion des rapatriés.

- activités préparatoires: le rapatriement ne réussira que si l'environnement y est propice et capable d'absorber cet afflux de population. Des activités telles que la sensibilisation des réfugiés et des communautés d'accueil, les rencontres et visites transfrontalières, le renforcement des capacités d'accueil des structures sociales, l'amélioration de la situation économique des populations locales seront initiées. Dans ce cadre, via le Ministère de l'Action Sociale et de la Femme, un accent particulier sera mis pour les femmes veuves qui, suite à la guerre, sont devenues chef de famille, avec très peu de ressources et beaucoup de charges. Le mouvement associatif des femmes sera encouragé autour d'activités génératrices de revenus, de coopératives d'épargne afin d'améliorer les conditions socio-économique et juridique des femmes. De même, les Enfants non Accompagnés (ENAs) seront particulièrement pris en charge, notamment pour la recherche de leur famille d'origine ou de familles d'accueil.

- phase de mouvement: arrivés au Burundi, les rapatriés seront pris en charge par le HCR Burundi qui fournira le transport jusque dans leurs communes d'origine, via des centres de transit où des paquets retour seront distribués. Tout au long du trajet, le HCR sera aidé par les agents de l'administration pour l'enregistrement. Une attention

particulière en matière de transports, d'assistance et d'accueil sera faite pour les personnes les plus vulnérables (ENAs, femmes enceintes, personnes âgées, handicapés).

- réinstallation: tout en revêtant plusieurs facettes, la réinstallation vise essentiellement à permettre aux rapatriés d'acquérir une autosuffisance économique et d'avoir accès aux services sociaux de base. La réinstallation de ces rapatriés est liée à la situation socio-économique des communautés dans les zones de rapatriement. Dans ce contexte, le HCR travaillera en complémentarité avec les différents agents du développement. La complémentarité et la coordination des interventions permettront au HCR d'être le catalyseur de projets de développement dans le cadre d'une stratégie claire de désengagement conforme à son mandat.

Questions de priorités:

Femmes / parité hommes – femmes:

- Attention particulière à la protection physique pendant le transfert et dans les camps de transit des femmes les plus vulnérables (femmes / filles adolescentes enceintes, femmes / fille adolescente chef de famille);
- Information liée au planning familial et à la santé reproductive;
- Sensibilisation des femmes sur leurs droits et les textes de lois internationales en matière de promotion de leurs droits et conditions;
- Sensibilisation des femmes sur les mécanismes de lutte contre les violences à leur égard;
- Implication des femmes rapatriées dans la prise de décisions au niveau des centres de transit;
- Participation des femmes dans les activités du site de transit liées à la distribution de l'assistance humanitaire;
- Implication des femmes dans les activités économiques et socioculturelles;
- Participation des femmes au renforcement du processus de paix et de réconciliation;
- Formation des formatrices en matière de prévention et de résolution pacifique des conflits.

Enfants et adolescents:

- Réintégration des enfants au système éducatif;
- Alphabétisation et scolarisation des enfants (formation professionnelle);
- Promotion des métiers et de l'artisanat;
- Activités de promotion des droits de l'enfant;
- Activités sportives et culturelles;
- Attention particulière aux enfants les plus vulnérables (ENAs, handicapés, traumatisés, enfants soldats);
- Projets spécifiques pour les filles mères;

Environnement:

Sensibilisation des rapatriés et de la population locale à la construction des fours améliorés, aux techniques culinaires, à l'utilisation judicieuse des combustibles, au reboisement, à la conservation des eaux et sols, à l'assainissement, particulièrement dans les zones de retour.

Liens avec les autres opérations dans la sous-région:

Le HCR Burundi continuera à assister les réfugiés Congolais tant que la situation sécuritaire ne sera pas normalisée en République Démocratique du Congo et ne permettra pas d'organiser un rapatriement.

En revanche, le rapatriement des Rwandais se poursuivra et des contacts transfrontaliers réguliers avec le Bureau HCR Rwanda permettra d'organiser le rapatriement des réfugiés des deux côtés.

Les bureaux HCR Burundi et Tanzanie continueront à maintenir des liens étroits pour des rencontres transfrontalières réunissant le personnel des deux opérations afin de mieux co-ordonner les activités et l'organisation du rapatriement. Les réunions tripartites, gouvernement tanzanien, gouvernement burundais et HCR, déjà initiées, seront renforcées pour un meilleur échange d'information et pour ainsi fixer les stratégies d'un rapatriement organisé consécutif à la signature de l'Accord de Paix et de l'accord tripartite sur le rapatriement volontaire.

Capacité et présence des partenaires opérationnels:

En tenant compte du lancement des activités envisagées, le HCR va renforcer sa coopération avec les ONGs selon leur capacité technique pour la mise en exécution des programmes qui touchent les personnes sous son mandat. Il organisera des séminaires de formation dans les différentes provinces du pays au profit du personnel des ONGs partenaires pour faire comprendre les principes de la protection internationale des réfugiés, le mandat du HCR et ses activités en faveur de la réintégration des rapatriés. Le HCR associera également d'autres ONGs travaillant dans la même région pour les doter des capacités nécessaires à la réalisation des programmes. En cas de rapatriement organisé, le HCR pourra en cas de nécessité renforcer ses capacités opérationnelles par l'apport de celles des organisations œuvrant en Tanzanie.

Présence et rôles des autres Agences des Nations Unies et Organisations internationales et efforts fournis pour coordonner l'exécution des activités de protection et d'assistance aux populations concernées:

Le HCR continuera de renforcer sa collaboration avec le Gouvernement du Burundi et gardera la même attitude pour les Institutions résultant de la mise en application de l'accord de paix. Il organisera des séminaires de formation sur les principes de la protection internationale des réfugiés, sur le mandat HCR et ses activités en faveur de la réintégration des rapatriés. Ces formations seront adressées aux autorités locales civiles et militaires des différentes provinces du pays. Le HCR initiera les réunions de la Commission Tripartite entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

Des synergies seront recherchées avec d'autres programmes humanitaires et de développement. Le HCR travaillera d'une part, en étroite collaboration avec le PAM pour la fourniture des vivres, dont l'Accord d'Entente a été revu et le Plan d'Action réglementant la coopération entre les deux Agences en matière d'assistance alimentaire est régulièrement mis à jour, avec le Ministère à la Réinsertion et à la Réinstallation des Déplacés et des Rapatriés et avec les ONGs partenaires. Et d'autre part, avec différents acteurs qui conduiront des interventions indépendantes mais complémentaires. Il s'agit de l'Unicef au travers de son action en faveur des enfants non-accompagnés, d'ECHO et du PAM pour des projets de « sécurité alimentaire », du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Banque Mondiale et des interventions sous financement de l'Union Européenne (Programme de réhabilitation du Burundi / PREBU) dans le cadre de la coopération bilatérale.

Un des principaux mécanismes de coopération inter institutions pour l'échange d'information est la tenue hebdomadaire de réunions regroupant les principaux acteurs humanitaires, Nations Unies, ONGs et donateurs ainsi que les groupes

thématiques, notamment celui sur le rapatriement et le plan d'urgence. A un niveau décentralisé, les autorités provinciales et ces mêmes acteurs coordonnent la réhabilitation, la réinsertion, les interventions relatives au développement et l'échange des informations sur la sécurité.

Afin de planifier le retrait du HCR, dans le cadre de la gestion des fonds de l'Union Européenne, le HCR mettra en place différents comités : comité de pilotage, comité technique de sélection, comité de suivi provincial. Ces différents comités auront vocation de coordonner les actions en matière de rapatriement, de s'assurer de l'adhésion des membres aux principes des différents projets soumis mais également de mieux préparer la phase de retrait du HCR en s'assurant dès le départ de la volonté du Gouvernement et des Agences impliquées à s'investir dans la pérennisation des projets initiés par le HCR. Parallèlement, le HCR participe en tant qu'observateur à une structure quasi identique au sein du PNUD pour leurs actions menées en matière de développement.

b) Buts du programme et Objectifs principaux sélectionnés

| | |
|---|--|
| Nom de la population bénéficiaire: Rapatriés | |
| But principal: Préparer et appuyer le rapatriement volontaire des réfugiés burundais | |
| Objectifs principaux | Réalisations |
| Les réfugiés seront rapatriés en toute sécurité et dignité. | Les flux de population à la frontière ont été maîtrisés par les équipes déployées sur place. |
| Les rapatriés bénéficieront d'une protection nationale effective et des mêmes droits et devoirs que la population civile. | Tous les rapatriés passant par les centres de transit ont été enregistrés et ont reçu leur carte de rapatriement. Ils ont tous droits à leur carte de reconnaissance et d'identité et aux documents administratifs. Tous les agents gouvernementaux, de chaque province concernée par le rapatriement, ont reçu une formation sur les droits et devoirs des rapatriés. Un maximum de rapatriés ont reçu une parcelle de terre de la part du gouvernement. |
| Les communautés d'accueil seront préparées à recevoir les rapatriés. | Les communautés ont été sensibilisées sur le rapatriement, les frictions et tensions entre eux se sont atténuées et toute discrimination à l'égard des rapatriés du fait de leur départ en exil a été empêchée. Aucun nouveau départ en exil a été enregistré du à des problèmes de réintégration. Dans leur commune d'origine, les rapatriés n'ont subi aucune exactions et n'ont pas été écartés du fait de leur vulnérabilité. Tous les rapatriés ont accès aux infrastructures sociales et aux services |

| | |
|---|--|
| | <p>publiques.</p> <p>Les infrastructures communautaires de base (écoles, centres de santé, etc.) dans les zones de retour sont réhabilitées, des activités génératrices de revenu ont été développées pour les plus vulnérables.</p> |
| La transition entre l'humanitaire et le développement sera assurée. | Un maximum d'activités initiées par le HCR ont été pris en charge par d'autres partenaires après son désengagement. |

| | |
|---|---|
| Nom de la population bénéficiaires: Réfugiés | |
| But principal: Assurer l'asile, le bien être, la protection des réfugiés et chercher à identifier les solutions durables | |
| Objectifs principaux | Réalisations |
| Le respect des principes humanitaires et du droit international en matière de protection des réfugiés sera promu. | <p>Le gouvernement a adopté des législations nationales portant sur le statut des réfugiés et les réfugiés ont droit aux différents documents d'identification.</p> <p>La confusion entre les réfugiés et les autres étrangers est écartée et le nombre de plaintes des réfugiés sont réduites.</p> |
| Le bien-être et la protection des réfugiés seront assurés et des solutions durables identifiées. | <p>Tous les réfugiés sont logés dans les conditions requises, ont accès aux vivres et aux soins de santé primaire</p> <p>Les taux de malnutrition, de mortalité et de morbidité sont diminués.</p> <p>Les cas de demande de réinstallation ont été étudiés avec la célérité nécessaire.</p> |
| La coexistence pacifique sera promue entre les différentes communautés de réfugiés et les populations civiles. | Des rencontres entre les différentes communautés ont été initiées, culturelles, sportives et autour d'activités génératrices de revenus. |